

# **REFORME DES SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT DANS LES PAYS DE LA CEMAC**

---

## **TERMES DE REFERENCE**

### **Recrutement d'un Chef de Projet pour la poursuite et l'achèvement du Projet de Réforme du Système Monétique Interbancaire (S.M.I.) de la CEMAC**

#### **I. OBJECTIF DE LA MISSION**

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a initié un vaste projet de modernisation des systèmes et moyens de paiement dont l'un des volets majeurs est la mise en place d'un système interbancaire de paiement par carte bancaire au niveau des six (06) pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dénommé Système Monétique Interbancaire (SMI).

L'organisation initiale du S.M.I. était basée d'une part, sur une structure de régulation constituée sous la forme d'une association ayant son siège au Cameroun (OMAC), et d'autre part, sur un organe technique en charge des aspects d'interopérabilité, fonctionnant sous la forme d'une société anonyme de droit gabonais (SMAC).

Quelques années après sa mise en place, cette Réforme n'a pas permis d'obtenir les résultats escomptés. Les conclusions de l'audit mené par le Cabinet Deloitte Sénégal expliquent l'échec de ce dispositif initial notamment par les dysfonctionnements en matière de gestion et d'organisation, l'absence de synergie entre la SMAC et l'OMAC, la mauvaise allocation des ressources, l'absence d'informations comptables fiables, qui ont entamé l'efficacité et la performance du SMI.

Soucieux de la bonne fin de sa mission statutaire de promotion des systèmes et moyens de paiement, et tirant les enseignements de cet échec et afin de rendre plus efficace le SMI de la CEMAC, le Conseil d'Administration de la BEAC, réuni à Douala, le 18 décembre 2009, a approuvé le principe d'une deuxième réforme. Celle-ci préconise la dissolution anticipée de la SMAC et de l'OMAC, au profit d'une nouvelle entité à créer, sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Economique, dénommé Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), dont le Siège social sera établi dans les locaux des Services Centraux de la BEAC à Yaoundé (République du Cameroun), avec une Direction technique basée à Libreville (République Gabonaise).

## II. ROLE DU GIMAC

Le GIMAC sera chargé de définir un cadre réglementaire et sécuritaire pour toute la monétique de la sous-région CEMAC et aura en charge les aspects d'interopérabilité.

A ce titre, son rôle sera de :

- Définir, en rapport avec le Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI), les normes techniques de l'interbancaire nationale, sous-régionale et internationale des systèmes monétiques ;
- gérer les relations avec les émetteurs internationaux ;
- assurer la personnalisation des cartes bancaires régionales ;
- définir les prestations de services interbancaires (routage, autorisation, centre d'appels, calcul et gestion des commissions, pré-compensation) et délégataires (gestion des transactions, des porteurs, des transactions commerçants, télésurveillance des DAB/GAB, autorisations par délégation, interchange international) ;
- définir les prestations de services interbancaires de paiement à distance par carte bancaire, de traitement des opérations liées aux autres moyens de paiement dématérialisés sur cartes bancaires (portemonnaie électronique multidevises), des opérations de règlement de factures diverses (eau, électricité, téléphone, etc.), de règlement de salaires, des pensions de retraites, des rentes et indemnités, de virements de compte à compte, de cartes à comptes et de comptes à cartes, des achats de biens et des services ;
- définir les termes d'homologation des banques à des fins de leur arrimage au système ;
- mettre en place et d'exploiter une plateforme d'hébergement et d'accès au paiement sécurisé par carte bancaire sur Internet (commerce électronique) ;
- mettre en place et exploiter une plateforme d'hébergement et d'accès au paiement sécurisé par téléphone mobile (Mobile Payment) ;
- gérer une Autorité de Certification,
- mettre en place une plateforme d'interopérabilité pour la monnaie électronique ;
- mettre en place et d'exploiter la Certification des équipements monétiques (matériels et logiciels) ;
- installer, et d'assurer la maintenance du réseau de Terminaux de Paiements Electroniques ;

Afin d'accélérer la mise en œuvre des modalités pratiques de la nouvelle réforme et parachever le Projet au plus tard le 15 décembre 2011, la BEAC qui joue le rôle de fédérateur, **recrute un Chef de Projet** qui participera en amont, à la

définition de la stratégie technique, financière et commerciale sur laquelle s'appuiera le GIMAC à créer, pour assurer son expansion.

Le Chef de Projet est appelé, aux côtés du Cabinet Deloitte, en étroite collaboration avec les membres du Comité Technique et sous la supervision de la Direction des Systèmes et Moyens de Paiement de la BEAC, à s'impliquer personnellement dans la mise en œuvre, des phases **1 & 2** du Projet en cours qui concernent : *(i)* la modélisation de la solution de « fusion » retenue et *(ii)* l'assistance au déploiement.

### **III. PROFIL DU CANDIDAT RECHERCHE**

Le Chef de Projet de Projet sera membre du Comité technique et travaillera sous la supervision de la Direction des Systèmes et Moyens de Paiement de la BEAC et en étroite collaboration avec le Comité de Pilotage du Projet de Réforme du S.M.I. de la CEMAC. Il pourra faire appel à toutes les compétences qu'il jugera nécessaires pour l'accomplissement de sa mission. Pour cela, il devra préalablement faire valider sa demande et son choix, par le Comité de Pilotage. Le candidat recherché doit répondre aux critères de sélection suivants.

#### **1/ FORMATION**

Le candidat devra être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Bac +5), d'un diplôme d'Ingénieur, d'un diplôme des grandes écoles de commerce (HEC), ou être polytechnicien.

#### **2/ EXPERIENCE ET COMPETENCE**

Idéalement, le ou la candidat(e) devra :

- avoir une bonne connaissance des aspects administratifs, réglementaires et opérationnels de la monétique ;
- disposer d'une expérience avérée dans les domaines suivants : marketing (analyse de marché), gestion des projets stratégiques transverses comportant des aspects organisationnels, techniques et commerciaux, management et gestion de projets similaires ;
- avoir des aptitudes confirmées dans la mise en place d'une organisation efficiente capable de répondre aux objectifs de la communauté bancaire ;
- avoir des connaissances approfondies dans l'application de normes et des règles dans le secteur bancaire ;
- maîtriser les règles de fonctionnement et la politique des émetteurs internationaux de cartes bancaires ;
- avoir une bonne connaissance du secteur bancaire de la CEMAC.

### **3/ QUALITES RECHERCHEES**

Le ou la candidat(e) devra :

- faire preuve d'un bon esprit de synthèse, de créativité;
- avoir des aptitudes avérées en communication (bon relationnel et animation des groupes de travail) et en matière de négociation d'accords interbancaires et de mise en place d'une réglementation cohérente et conforme aux standards internationaux.

### **4/ LANGUE**

Le ou la candidat(e) doit avoir une bonne connaissance de la langue française et être capable de travailler en anglais.

### **5/ NATIONALITE**

Le ou la candidat(e) doit être âgé(e) d'au moins 30 (trente) ans et être ressortissant de l'un des Etats membres de la CEMAC (CAMEROUN, GABON, GUINEE EQUATORIALE, TCHAD, CONGO, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE)

### **6/ SALAIRE**

Le salaire est négociable en fonction des qualifications et de l'expérience du candidat.

Les candidats intéressés doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour assurer la direction du projet : CV, lettre de motivation, photocopie d'une pièce d'identité prouvant la nationalité, photocopie du plus haut diplôme obtenu et attendu, références concernant des postes similaires, etc.

**Les dossiers de candidature devront parvenir au plus tard le 06 janvier 2012 à l'adresse suivante : [directeurgiebeac@adrh-apave.com](mailto:directeurgiebeac@adrh-apave.com)**